

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	81 802 838	2,00		83 596 000	1 671 920	2,00	1 671 920
Taxe foncière non bâtie additionnelle	933 394	2,39		946 200	22 614	2,39	22 614
Taxe d'habitation additionnelle	6 038 765	8,89		5 541 000	492 595	8,89	492 595
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	21 878 461	28,67		22 486 000	6 446 736	28,67	6 446 736
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					2 187 129	Total	8 633 865
Taux CFE plafonné pour 2026					>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne	
					6 446 736		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9		
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 187 129	=	1,000000	
Taxe d'habitation additionnelle	2 187 129			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone		0	0	
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
12 290 115	331 989	1 579 771	109 525	727 343	0	-59 319	14 979 424

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
8 633 865		14 979 424		23 613 289

À MONT DE MARSAN

Le 24 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 CARL KILLIUS

À DAX

Le 27 AVRIL 2026

Pour le Groupement,
 JULIEN DUBOIS

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	0
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	7 940	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	3 846	b. Par la loi	3 955 082	c. Centrales photovoltaïques	28 262
c. Locaux industriels	26 417	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Logements sociaux et longue durée	2 547	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	66 509
Taxe foncière non bâtie :	282	b. Par la loi (terres agricoles)	273 747	f. Stations radioélectriques	221 349
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	15 869
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires	1 428	a. Par le conseil communautaire	18 491	a. TVA compensant la TH	8 781 056
b. Mayotte		b. Par la loi	2 791 826	b. TVA compensant la CVAE	3 509 059
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	550	a. Résidences secondaires et assimilées	5 541 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
b. Base minimum	366 626	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. Moyenne nationale	8,89
c. Locaux industriels	319 623	c. Correction des bases THRS	- 541 223	b. Taux maximum	>>>
d. Autres allocations	6 024	d. Correction des bases THLV	0		
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES			7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE		
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS			a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national	26,95	
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	b. Taux plafond de 2026	53,90	
Taux maximum :			7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
a. De droit commun	28,64	>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2025 :		
b. Dérogatoire	28,67	>>>	a. au niveau national	>>>	
c. Avec rattrapage		>>>	b. au niveau de l'EPCI	>>>	
d. Avec capitalisation	28,64	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	8. DIMINUTION SANS LIEN		
Taux moyens pondérés :			Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	20,42	>>>	a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
b. En cas de changement de périmètre		>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES			Taux moyens de référence au niveau national :		
a. Taxe foncière bâtie	0,999521	>>>	a. Taxe foncière bâtie	39,79	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,999046	>>>	b. Taxe foncière non bâtie	51,19	